



AVIS PUBLIC

D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206-4 MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION JEUNES PROMOTEURS – SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN ÉCONOMIE SOCIALE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le mercredi 17 janvier, à 19 h, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté le *Règlement numéro 206-4 modifiant la composition du comité de sélection Jeunes promoteurs – Soutien au travail autonome – Fonds de développement des entreprises en économie sociale*.

L'adoption du Règlement numéro 206-4 a pour objet de modifier la composition des membres des différents comités du Service de développement économique.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 14 décembre 2023. Le projet de règlement a aussi été déposé à cette même séance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le babillard du bureau de la MRC ainsi que sur le site Internet de la MRC, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Verchères, le 22 janvier 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain Berthiaume', is written over the printed name.

Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier